



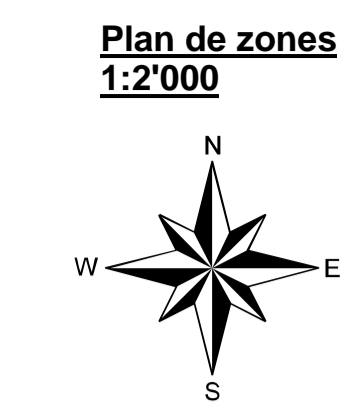
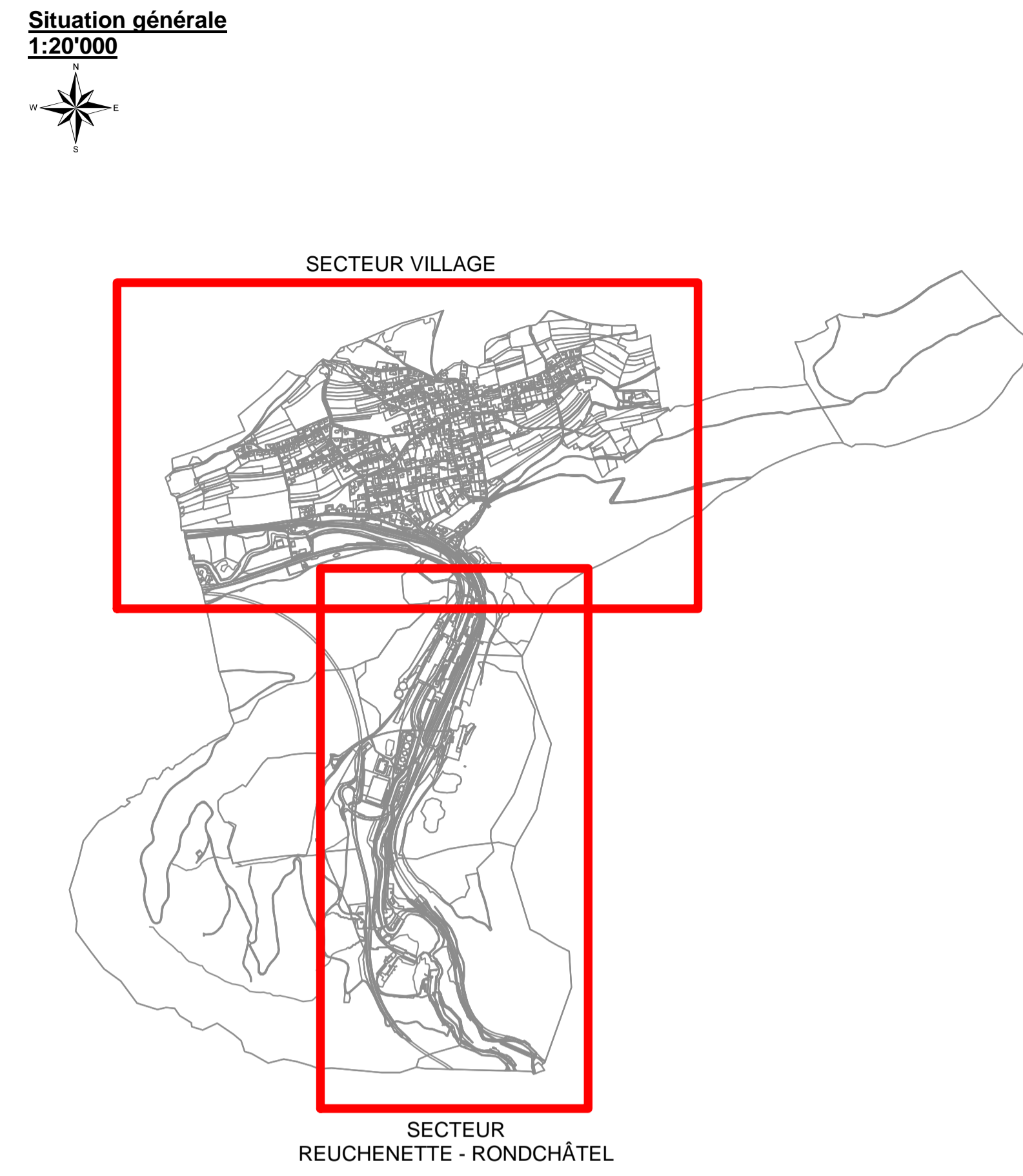
Canton de Berne
Municipalité de PÉRY

Plan d'Aménagement Local (PAL)
PLAN DE ZONES (PZ)
SECTEUR VILLAGE
1:2'000

N° plan	2866-10	Format	60 x 147 cm
Date	03.12.2012	Ref.	MBS
Projet	JH	Dessin	MBS
Comité			

ATB SA
LE FOYARD



INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION

Participation de la population du 5 au 30 septembre 2011
Examen préalable cantonal du 17 septembre 2012
Publication dans la Feuille officielle du Jura bernois des 19 et 26 septembre 2012
Publication dans la feuille officielle du District de Courtelary des 20 et 27 septembre 2012
Dépôt public du 24 septembre au 24 octobre 2012

Oppositors liquidés: 0
Oppositors non liquidés: 0
Réserves de droit: 0

Arrêté par le Conseil Municipal le 29 octobre 2012
Arrêté par l'Assemblée Municipale du 3 décembre 2012

Au nom de la Commune Municipale de Péry
Madame Le Maire
Mina FERTIG

Le Conseiller Municipal en charge de l'Urbanisme et de la Police des Constructions
André BESSIERE

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes.
Le Conseiller Municipal en charge de l'Urbanisme et de la Police des Constructions
Péry, le

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office des Forêts du Canton de Berne (OFOR)

- Zones bâties / Zones à bâtir:**
- ZA Aires publiques de circulation / Zone Agricole
 - H2 Zone d'Habitation 2
 - H2d Zone d'Habitation 2d
 - H3 Zone d'Habitation 3
 - M2 Zone Mixte 2
 - M3 Zone Mixte 3
 - RR Zone de Rencontre et de Recueillement
 - A1 Zone d'Activités 1
 - A2 Zone d'Activités 2
- Autres Zones:**
- ZBP Zone affectée à des Besoins Publics
 - ZV Zone de Verdure
 - ZF Zone de Ferme
 - ZCF Zone destinée aux Constructions et installations sur le domaine Ferroviaire
- Périmètres:**
- ZPO Zone à Planification Obligatoire
 - ZPS Zone à Planification Spéciale
 - EB Périmètre de conservation des sites
 - AH Périmètre de protection archéologique
 - DS Degrés de Sensibilité au bruit (art.43 OPB)
- "Objets" culturels / naturels:**
- FH Fontaines protégées
 - OB Objets botaniques protégés
- A titre indicatif:**
- Limites communales
 - Cours d'eau à ciel ouvert
 - Cours d'eau enterrés
 - Monuments dignes de protection
 - Monuments dignes de conservation
 - Limite de la forêt dynamique
 - NQTP Niveaux de Qualité de la desserte par les Transports Publics
- Délimitation d'emprises

